



Ville d'  
**ANTONY**

# LES ATELIERS BOURDEAU

.....  
ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES  
.....



# LA DÉMARCHE

Les ateliers Bourdeau proposent aux enfants de 5 à 15 ans des cours d'arts plastiques en lien avec la programmation de la Maison des arts et de plusieurs événements culturels de la ville d'Antony.

L'objectif des ateliers est d'initier le jeune public à une démarche artistique en sollicitant leur propre créativité. Pour cela, différentes techniques sont abordées : dessin, peinture, modelage, gravure, photographie

La visite des expositions permet de développer le sens de l'observation, le sens critique et la réflexion face aux œuvres.

Les professeurs sont également à l'écoute des envies des enfants.

Tout au long des expositions, d'autres actions de sensibilisation à l'art ont lieu à la Maison des arts avec des conférences, des visites guidées, des concerts...

---

## LES HORAIRES



5/7  
ANS

**MERCREDI** : 13h30 à 15h  
15h30 à 17h  
17h30 à 19h

**VENDREDI** : 16h45 à 18h15

8/12  
ANS

**MERCREDI** : 15h30 à 17h  
17h30 à 19h

**JEUDI** : 17h45 à 19h15

11/15  
ANS

**VENDREDI** : 18h30 à 20h

---

## LES TARIFS

Inscription pour une année  
(sauf vacances scolaires)  
par enfant : 160 €  
À partir du 2<sup>e</sup> enfant d'une  
même famille : 110 €

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

**Les ateliers Bourdeau dépendent du service culturel de la Ville d'Antony.**

Les activités se déroulent au pavillon Bourdeau, 20, rue Velpeau, 92160 Antony  
Tél. : 01 40 96 31 71

## ● Inscriptions

L'usager ne peut participer aux activités que si le dossier d'inscription est complet et la cotisation en règle. Lors de l'inscription, chaque participant devra présenter : un bulletin d'inscription dûment rempli et une copie de la carte d'identité de l'enfant. L'usager ne peut changer son horaire ou son jour de cours sans l'accord préalable d'un responsable.

Réinscriptions : du 29 août au 2 septembre - Inscriptions : du 5 au 9 septembre.

## ● Absences

Afin de ne pas bloquer une place inutilement, quatre absences répétées, non justifiées, entraîneront l'annulation immédiate de l'inscription. La place vacante sera proposée aux inscrits de la liste d'attente.

Le cours étant nominatif, seule la personne inscrite peut se présenter aux cours.

## ● Tarifs

Les tarifs des ateliers Bourdeau sont fixés par le Conseil municipal.

Les tarifs tiennent compte notamment des vacances scolaires, des jours fériés et des fermetures pour problèmes techniques ou intempéries des équipements. Nous assurons ainsi un minimum de 27 séances annuelles.

Les tarifs sont forfaitaires pour l'année 2016/2017.

## ● Modes de règlement

Le règlement se fait au choix au comptant en début d'année par espèces ou par chèque à l'ordre du Mairie d'Antony-Régie Service Culturel.

Les coupons Pass Hauts-de-Seine sont acceptés comme mode de paiement

## ● Remboursement

Les activités ne sont pas remboursables sauf sur présentation d'un document officiel ou médical dans les 48 heures consécutives à l'arrêt définitif de l'activité pour raison médicale, pour un déménagement ou perte d'emploi et sur présentation de justificatifs (certificat médical, attestation de l'employeur ou nouveau bail). Aucun remboursement partiel ne pourra être envisagé (arrêt momentané de l'activité).

Nous pouvons être amenés à annuler une activité notamment si elle ne réunit pas un nombre suffisant de participants. Dans ce cas, nous procédons à un remboursement des sommes perçues, libérant ainsi les ateliers Bourdeau de tout engagement.

## ● Ouverture des ateliers

**Du mercredi 14 septembre 2016 au vendredi 16 juin 2017 sauf jours fériés et vacances scolaires :**

*Toussaint* - Du jeudi 20 octobre au jeudi 3 novembre 2016

*Noël* - Du lundi 19 décembre 2016 au mardi 5 janvier 2017

*Hiver* - Du lundi 6 février au lundi 20 février 2017

*Printemps* - Du lundi 3 avril au mardi 18 avril 2017

## ● Accompagnement des mineurs

Les enfants non autorisés à rentrer seuls chez eux à la fin des cours, doivent obligatoirement être repris par leurs parents dans la salle de cours et ne pourront en aucun cas quitter le centre non accompagné d'un adulte.

## ● Droit à l'image

Lors de votre inscription ou celle d'un enfant mineur par le représentant légal, vous acceptez que votre image ou celle de l'enfant (prises lors des activités ou événements organisés par les ateliers) soient utilisées sur les supports de communication (brochure, affiche, site Internet, document édité par la Ville d'Antony) des ateliers Bourdeau.

Sur simple demande écrite auprès des ateliers Bourdeau, tout participant peut demander à ce que son image ne soit pas utilisée.

## ● Autre

L'équipe des ateliers Bourdeau décline toute responsabilité en cas de perte ou vol de tout objet de valeur dans ses locaux. Dans le souci d'une pédagogie attentive et respectueuse du rythme de chaque enfant, les ateliers ne pourront accueillir que 8 enfants maximum par séance. Le matériel de travail est fourni par la Ville d'Antony. Il est conseillé aux enfants d'apporter une blouse ou une vieille chemise.



# N'OUBLIEZ PAS DE REMPLIR LE VERSO BULLETIN D'INSCRIPTION

(remplir un bulletin par enfant)

Ce bulletin peut être envoyé dès le mois de juillet  
(nous traiterons les réponses par ordre d'arrivée)

Nom de l'enfant : .....  
Prénom : .....  
Sexe : .....  
Date de naissance : .....  
Classe : .....  
Nom du responsable légal : .....  
Adresse : .....  
.....  
Tél. dom. : ..... Tél. pro. : .....  
Tél. mob. : .....  
E-mail : .....



RÉINSCRIPTION



INSCRIPTION

## (RÉNEAU HORAIRE (HOISI

- ◇ Mercredi (5 -7 ans) : 13h30
- ◇ Mercredi (5 -7 ans) : 15h30
- ◇ Mercredi (8-12 ans) : 15h30
- ◇ Mercredi (5 -7 ans) : 17h30
- ◇ Mercredi (8-12 ans) : 17h30
- ◇ Jeudi (8-12 ans) : 17h45
- ◇ Vendredi (5 -7 ans) : 16h45
- ◇ Vendredi (11-15 ans) : 18h30



**Retour du bulletin rempli au Service culturel**

Hôtel de ville, BP 60086, 92161 Antony cedex

Tél. : 01 40 96 72 82 - E mail : [culture@ville-antony.fr](mailto:culture@ville-antony.fr)

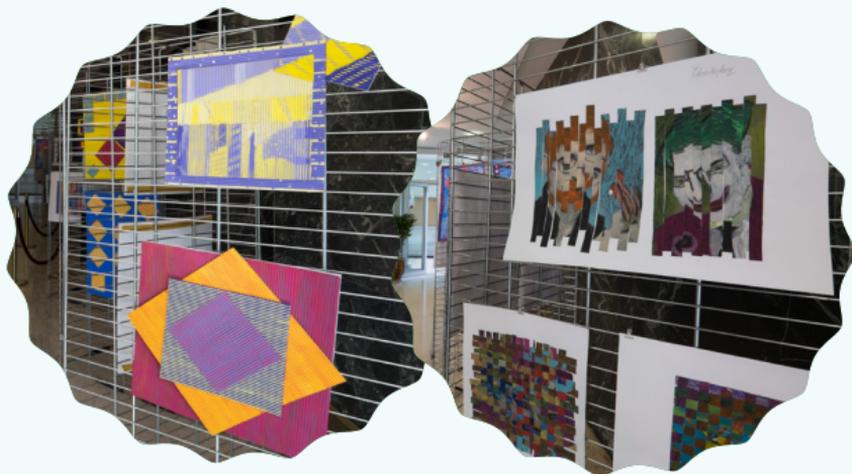
Antony, le ..... / ..... / .....

Signature :



# ATELIERS BOURDEAU

AUTORISATION PARENTALE



Je, soussigné(e) Madame, Monsieur : .....

Responsable de l'enfant (nom-prénom) : .....

né(e) le : .....

autorise le Service culturel de la ville d'Antony, à faire donner tous les soins d'urgence à mon enfant, y compris l'anesthésie et l'intervention chirurgicale, ainsi qu'à le faire transporter à la clinique ou à l'hôpital le plus proche du lieu de l'accident.



OUI



NON

J'autorise mon enfant à rentrer seul du pavillon Bourdeau



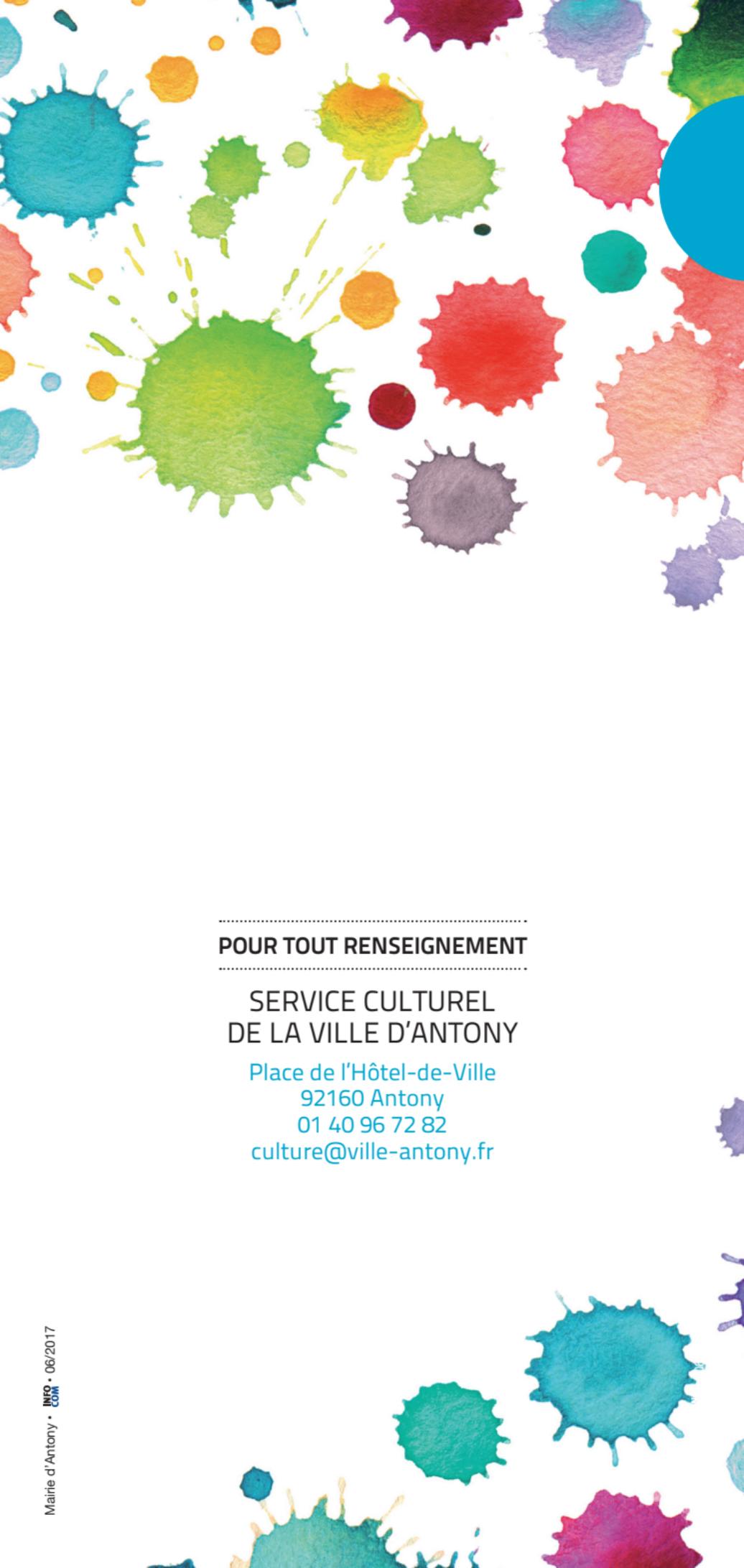
OUI



NON

Lu et approuvé, Antony, le ..... / ..... / .....

Signature :



.....  
**POUR TOUT RENSEIGNEMENT**  
.....

**SERVICE CULTUREL  
DE LA VILLE D'ANTONY**

Place de l'Hôtel-de-Ville  
92160 Antony  
01 40 96 72 82  
[culture@ville-antony.fr](mailto:culture@ville-antony.fr)